FACULTÉ DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL, ARCHITECTURAL ET CONSTRUIT (ENAC)
SECTION DES SCIENCES ET INGÉNIERIE DE L'ENVIRONNEMENT (SIE)

GR A2 392 /Station 2 / CH – 1015 LAUSANNE
Tel: 021 - 693.80.71

Guide pour l'organisation des voyages d'étude de la section SIE

Version	2023.03.14
Section SIE	Pierre - Yves Gilliéron, Christina Treier
Distribution	Prof. SIE ; étudiant·e·s responsables de l'organisation, délégué·e·s de classe SIE

Objet

Ce guide doit permettre aux personnes en charge de l'organisation de connaître les différentes étapes et les rôles des différentes parties dans la préparation du voyage d'études.

1. Document de référence

Les voyages d'études à l'EPFL sont régis par la directive du 01.01.2023 (LEX 5.6.3)

https://www.epfl.ch/about/overview/wp-content/uploads/2023/01/LEX-5.6.3.pdf

Résumé des principes de base de la directive.

- Le voyage d'études est un voyage académique en groupe organisé et payé pour les étudiantes et étudiants, ou une association étudiante
- Utilisation responsable des ressources en intégrant des critères environnementaux et financiers dans l'organisation du voyage
- Les étudiantes et les étudiants sont entièrement responsables de la planification du voyage et du choix des moyens de transport (le plus écologique). Elles et ils prennent en charge l'ensemble des coûts du voyage
- La Section SIE peut octroyer une subvention en fonction du nombre de participantes et de participants, et du budget disponible.

2. Exigences de la Section SIE

La Section SIE fixe les recommandations et exigences suivantes :

- Les voyages d'études doivent poursuivre un **objectif de formation**
- Le programme doit comprendre des visites techniques en lien avec la formation, ainsi que des parties culturelles et touristiques
- Une enseignante ou un enseignant de la section est toujours présent durant le voyage
- L'organisation de voyages d'études n'est pas obligatoire
- Les voyages d'études doivent avoir lieu en dehors des périodes de cours et peuvent **durer jusqu'à une semaine**
- Les voyages d'études ont lieu durant la 3e année du Bachelor : au printemps à Pâques ou en septembre avant le début du Master.
- L'octroi d'une subvention est lié à ces exigences et au respect du calendrier de la planification du voyage (point 3).
-

3. Planification du voyage qui a lieu en septembre		
Action	**Personne(s)**	**Période**
Recherche d'une destination et d'un but général Recommandation : prévoir une destination où un·e professeur·e a des contacts ou a connaissance de projets (ex. coopération)	Etudiant·e·s	Semestre d'automne
Communication de la proposition à la Section	Etudiant·e·s	Fin décembre
Etablissement d'un comité d'organisation Conseil : prévoir les postes suivants : coordinateur, programme/visites, logement, transport, finances	Etudiant·e·s	Fin janvier
Etablissement d'un préprogramme détaillé et du nom de la personne accompagnante (enseignant·e de la Section SIE) Recommandation : prévoir un programme journalier avec les visites, hébergement, transport, contacts (même si des discussions sont en cours)	Etudiant·e·s	Début mars
Validation du préprogramme par la personne accompagnante et la Section	Section	Fin mars
Communication du préprogramme aux étudiant·e·s et **pré-inscriptions**	Etudiant·e·s	Avril
Etablissement du budget en fonction du nombre de personnes inscrites	Etudiant·e·s	Avril
Validation du programme et du budget par la section	Section	Début mai
Finalisation du programme et des réservations	Etudiant·e·s	Mai
Octroi de la subvention/avance	Section	Selon avance du programme et des besoins
Bouclement des comptes Etablissement d'un rapport Rédaction d'un article avec photos pour le journal de l'EPFL	Etudiant·e·s	1 mois après le voyage
Validation des comptes	Section	Après bouclement
Note : si le voyage devait avoir lieu au printemps, il faut avertir la Section le plus tôt possible dans le courant du semestre d'automne.		
Prenez connaissance des éditions précédentes .		